



Colocation meublée et régime fiscal

Par **praline2999**, le **04/12/2010** à **09:52**

bonjour,

Je possède un appartement de type F4, dont j'ai deux chambres libres.

Pour des raisons financières, petites retraites (300,00 euros), je voudrais mettre en route un système de colocation meublée.

Quel bail choisir sachant que je ferai des contrats maximum d'un an ?

Quel sera le régime fiscal le plus avantageux pour moi ?

Merci de me venir en aide